

APEF Narbonne

Votre référent : Déborah Dies

Adresse : 32 bd Maréchal Joffre 11100 Narbonne

Tél : 04 68 93 44 67

Email : narbonne@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP523452597

Structure agréée: SAP523452597

Structure autorisée : SAP523452597

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus : ABCDE Arrêt : Voltaire

Accès PMR : Oui

Autorités de tutelle :

DDETS : DDCSPP Carcassonne 11000 Cité administrative Place Gaston-Jourdanne, 11807 Carcassonne, France

ARS : 26-28, Parc-Club du Millénaire, 1 025, rue Henri Becquerel, CS 30001, 34067 MONTPELLIER Cedex 2

CD : Allée Raymond Courrières, 11855 Carcassonne, CEDEX 9

Zone d'intervention :

Narbonne, Armissan, Bages, Coursan, Cuxac, Fleury, Gruissan Lézignan-Corbières, Marcorignan, Montredon, Moussan, Névian, Ouveillan, Saint Marcel, Salleles, Daude, Vinassan, Sigean, Port la nouvelle, Portel des corbières

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions(RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *

APEF NARBONNE

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,18 €	29,90 €	14,95 €
Bien-être	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Evasion	29,91 €	32,90 €	16,45 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €

AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)			
Aide + Accompagnements	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Aide + Accompagnements ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €

JARDINAGE			
Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Soutien scolaire	29,00 €	26,36 €	Téléassistance (en partenariat avec Europ Ass)	29,90 €	24,92 €
Cuisine à domicile	37,50 €	34,09 €	Assistance informatique	39,00 €	32,50 €
Démarches administratives	37,50 €	34,09 €	Cours de gym à domicile	49,00 €	40,83 €
Mise en beauté (***)	36,00 €	32,73 €	Cours de gym à domicile	37,50 €	31,25 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie	26,50 €	24,09 €	Présence et vigilance à domicile	40,00 €	33,33 €

(* Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (** Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00€ TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES

Aide à domicile (Séniors ou Personnes en situation de handicap (1))

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (2)	ASSISTANCE (3)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (en autonomie à partir d'une liste)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X	X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Aider aux tâches administratives	X	X
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.		X
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, etc) *		X

(1) Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.

(2) Formule proposée dans le cadre du régime de la déclaration en mode prestataire

(3) Formule proposée dans le cadre du régime de l'autorisation en mode prestataire

* Prestations réservées uniquement aux personnes dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES*	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et le enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS APPLICABLES AU 1 mars 2025



TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF NARBONNE



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA Allocation personnalisée d'autonomie Le tarif peut être revalorisé annuellement conformément aux articles D314-130-1 et L314-2-1 du CASF ;	Allocation attribuée par le Conseil Départemental de l'Aude, dont nous sommes un service autorisé, à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%. Il comprend le tarif APA (% notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC)	23,30 €	24,58 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%. Pour les prestations du Lundi au Samedi Il comprend le tarif APA 24,58€ TTC + 2 € + un reste à charge (% notifié par le Conseil départemental)	25,19 €	26,58 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%. Pour les prestations du Dimanche et Jour Férié Il comprend le tarif APA 24,58€ TTC + 4 € + un reste à charge (% notifié par le Conseil départemental)	27,09 €	28,58 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		30,81 €	32,50 €	16,25 €
PCH Prestation de compensation du handicap	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France, Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (23,5€ TTC).	22,27 €	24,58 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		30,81 €	32,50 €	16,25 €
CAISSES DE RETRAITE				
ARDH L'aide au retour à domicile après hospitalisation	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs	26,18 €	28,80 €	50% du reste à charge de votre facture
OSCAR Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	26,18 €	28,80 €	
CNRACL	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	24,36 €	26,80 €	
CNMSS	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	23,91 €	26,30 €	

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Modes de règlement acceptés: Chèques, Cesus, Virements, Plvt automatique

A la demande de la personne accompagnée

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence



Finess110008000

- SARL TIVOLI SERVICES au capital de 360 000 € - Immatriculée au RCS de RCS de 523452597 - Siret 5234525970033 - Siège social : 40 rue Desaix 75015 Paris

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V11 112023



	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN LOCAUX COMMERCIAUX		
Ménage simple	28,33 €	34,00 €
Ménage + matériel	30,83 €	37,00 €
Surfaces vitrées	35,83 €	43,00 €
ENTRETIEN COPROPRIETES		
Ménage simple	28,33 €	34,00 €
Ménage + matériel	30,83 €	37,00 €
Surfaces vitrées	35,83 €	43,00 €
ENTRETIEN DE VOS ESPACES VERTS		
Jardinage	45,83 €	55,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 60€ TTC/an (50€ HT/an)

(1) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.



ESPACE DE TRAVAIL	Tâches
Aérer les locaux	X
Dépoussiérer les bureaux, plans de travail et sièges (débarrasser par vos soins)	X
Désinfecter les appareils (téléphones, claviers, souris, ...)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants y compris les écrans d'ordinateur éteints par vos soins	X
Aspirer ou balayer les sols (selon revêtement)	X
Laver les sols	X
Vider les corbeilles à papier et déposer les sacs dans l'endroit indiqué par vos soins	X

ESPACES COMMUNS	
Aérer les locaux (20 min par pièce)	X
Nettoyer et désinfecter les surfaces plates (poignées, interrupteurs, interphones, etc.)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants	X
Aspirer et laver les sols (selon revêtement)	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X

CUISINE / SANITAIRE	
Nettoyer et désinfecter les appareils sanitaires (robinet, cuvette, lavabo, faïence, miroirs, etc.)	X
Nettoyer et désinfecter les poignées et interrupteurs	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X
Aspirer et Laver les sols	X
Approvisionner en consommables (savon, papier toilette, serviettes en papier, etc.) fournis par vos soins	X
Désinfecter les appareils de cuisson (micro-onde, réfrigérateur, machine à café, etc.)	X

CADRE DE VIE	
Arroser les plantes	X
Lustrer les cuivres	X
Enlever les toiles d'araignées	X
Nettoyer les plinthes	X
Nettoyer les radiateurs	X

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	
Tonte, Désherbage, Ramassage des feuilles, Arrosage manuel	X
Plantations de petit végétal, taille de haies, arbustes et petits arbres	X
Enlèvement des déchets, évacuation des végétaux, petit arrachage manuel	X
Entretien des allées et terrasses	X
Déneigement des abords immédiats du local	X
Entretien des massifs (bêchage, binage, griffage,...)	X
Application d'engrais et/ou amendements	X